

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 11 septembre 2020**  
**à 19 H 30**  
**Salle du conseil**

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020
- 2- Demande aide Ecole St Paul des Genêts – Angers
- 3- Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Bécon les Granits
- 4- Participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire
- 5- Terrain multisports : mise en place d'un règlement d'utilisation
- 6- Bulletin communal : encart publicitaire
- 7- Défibriateur : contrat maintenance
- 8- Busage Ambillou : devis
- 9- Délégation du conseil municipal au Maire
- 10- Commission seniors
- 11- Finances : Indemnité gardiennage église
- 12- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 13- Informations diverses
  - a) Projet lotissement – retour réunion du 10 septembre 2020
  - b) Fibre
  - c) Projet de rapprochement de la commune avec une autre commune
  - d) Courses cyclistes du 29/08/20
  - e) Associations et tarifs de la salle de la Gaieté
  - f) Arbres de l'aire de loisirs
  - g) Points TOM Ambillou
  - h) Demande de Mme JOUSSET – taille haie

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2020

Le onze septembre 2020 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

**Étaient présents :** Mmes Estelle ANJARD, Nadia GUERIF BOURASSEAU, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Thierry LORE, Sébastien PRAT

**Était excusé :** /

**Était absente (points 1 et 2) :** Mme Pauline GASDON

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme Cindy ROUSSEAU

1- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020**

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

2- **Demande aide Ecole St Paul des Genêts – Angers**

Monsieur le Maire expose :

Par courrier reçu le 20 décembre 2019, l'école St Paul les Genêts d'Angers sollicite la commune pour obtenir une subvention pour l'accueil d'un enfant Sigismondais. Ce dernier a dû être inscrit dans un établissement scolaire ayant les moyens nécessaires à un accueil spécialisé.

Le coût départemental d'un élève de maternelle étant de 776,12 € pour 2018, je vous propose d'accorder ce montant à l'école St Paul des Genêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

Pour 9	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

Arrivée de Mme Pauline GASDON

3- **Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Bécon les Granits**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du détail des dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire 2019 - 2020 de l'école publique Léonard de Vinci de Bécon les Granits soit :

- élève en élémentaire : 406 € x 1 élève =	406,00 €
- élève en maternelle : 1 022 € x 1 élève =	1 022,00 €
- frais de trajet école-cantine : 29,22 € x 2 élèves =	58,44 €

**Soit un total de** **1 486,44 €**

Conformément à l'article 89 de la loi du 13 août 2004, la répartition des dépenses de fonctionnement entre la commune d'accueil et la commune de résidence se fait par accord entre ces deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le versement de :

- 1 486,44 € pour les frais de l'école publique Léonard de Vinci soit 406 € pour un élève en élémentaire et 1 022 € pour un élève en maternelle et 58,44 € pour les frais de trajet école-cantine.

<b>Pour 9</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 1</b> <b>Jean-Pierre FREMY</b>
---------------	-----------------	---

#### **4- Participation aux frais de fonctionnement des écoles d'Ingrandes – Le Fresne sur Loire**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du détail estimatif des dépenses de fonctionnement pour l'année 2019 des écoles d'Ingrandes sur Loire.

Concernant l'école publique d'Ingrandes, le coût des frais de fonctionnement par élève est estimé à 643,07 € (566,70 € en 2018), par enfant, pour l'année scolaire 2019.

Concernant l'école privée d'Ingrandes, le coût des frais de fonctionnement par élève est estimé à 315,44 € (285,39 € en 2018), par enfant présent en élémentaire, pour l'année scolaire 2019.

La scolarisation étant devenue obligatoire à partir de 3 ans, la commune doit aujourd'hui, participer au coût de fonctionnement pour les élèves de maternelle de l'école privée, estimé à 1 219,01 € / élève pour l'année scolaire 2019.

Conformément à l'article 89 de la loi du 13 août 2004, la répartition des dépenses de fonctionnement entre la commune d'accueil et la commune de résidence se fait par accord entre ces deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les versements de :

- 13 504,47 € pour les frais de l'école publique d'Ingrandes  
- 4 646,10 € pour les frais de l'école privée d'Ingrandes

**M. Moïse BEUCHER faisant parti d'association de l'OGEC, ce dernier s'abstient.**

<b>Pour 9</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 1</b> <b>Moïse BEUCHER</b>
---------------	-----------------	---

#### **5- Règlement d'utilisation du terrain multisports**

Monsieur le Maire expose :

Le terrain multisports étant utilisable et utilisé, il convient aujourd'hui, de mettre en place un règlement d'utilisation.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement.

Après échanges, le conseil municipal adopte ce règlement d'utilisation qui sera affiché sur place.

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

#### **6- Bulletin municipal – encart publicitaire**

Monsieur le Maire expose :

Je vous propose comme tous les ans, de fixer le tarif des encarts publicitaires dans le bulletin communal comme suit : Insertion dans le bulletin communal (1 parution) : 1/6<sup>ème</sup> de page 35 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## 7- Défibrillateur : contrat maintenance

Monsieur le Maire expose :

Comme vous le savez, la commune est munie d'un défibrillateur situé à l'arrière de la mairie.

La réglementation nous imposant, un entretien annuel, je vous propose de signer un contrat de maintenance de 3 ans avec l'entreprise IDEALIS BRETAGNE – 16 rue Pierre Tal Coat – 56 620 PONT SCORFF, pour un montant de 82 € HT soit 98,40 € qui comprend la visite préventive annuelle (nettoyage, contrôle, vérification, tests) et l'entretien en cas d'utilisation médicale. Le remplacement de matériel est en sus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## 8- Busage Ambillou : devis

Monsieur le Maire expose :

Il apparaît que de plus en plus de véhicules se déplacent sur la route qui mène à Ambillou en arrivant d'Ingrandes (après les points TOM).

Aussi, afin de prévenir tout accident, je vous propose de procéder au busage de cette partie d'environ 60 ml.

Après étude, je vous propose de valider le devis de la SARL HAIGNERE qui comprend entre autres, le curage, la pose de buses et de regards et le remblaiement pour un montant de 2 840 € HT soit 3 408 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

<b>Pour 10</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 0</b>
----------------	-----------------	---------------------

## 9- Délégation du conseil municipal au Maire

Monsieur Maire expose :

Lors du conseil municipal du 22 juin 2020, le conseil municipal a délibéré sur les délégations qu'il m'attribuait.

Il apparaît aujourd'hui que pour assurer une qualité et une rapidité de service, il semble préférable de mettre en place la délégation visée au point 4 de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 2 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

<b>Pour 9</b>	<b>Contre 0</b>	<b>Abstention 1</b> <b>Jean-Pierre BOISNEAU</b>
---------------	-----------------	--

## 10- Commission Séniors

Délibération reportée

## 11- Finances : indemnité de gardiennage de l'église 2020

Monsieur le Maire expose :

Par mail en date du 25 mai 2020, la Préfecture nous a fait parvenir la note relative à l'indemnité pour le gardiennage de l'église.

Je vous propose de valider l'indemnité de gardiennage de l'église communale fixée à 120,97 € pour 2020 versée au curé : Pierre-Etienne GRISLIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce montant.

Pour 10	Contre 0	Abstention 0
---------	----------	--------------

## 12- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Aucune décision

## 13- Informations diverses

- a) **Projet lotissement – retour réunion du 10 septembre 2020** : Cette rencontre a permis de prendre connaissance de la note de problématique réalisée par Mme Pauline CHARRIER, chargée de mission au Département.  
Celle-ci met en exergue le fait que le terrain est séparé en 2 zones dans le cadre du PLU et l'obligation de prendre une décision sur l'évolution de ces zonages avant la fin de l'année et l'éventuel projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).  
Un point a également été réalisé sur les missions et le planning à venir.
- b) **Fibre** : afin de pouvoir mettre en place la fibre sur la commune, il est nécessaire que les lignes télécom soient accessibles et par conséquent, qu'un élagage soit réalisé par les propriétaires des haies concernées. Faut de ça, les travaux ne pourront être réalisés. Une information a déjà été donnée dans le dernier bulletin communal annuel. Des courriers vont également être envoyés aux personnes concernées.
- c) **Projet de rapprochement de la commune avec une autre commune** : St Sigismond est située à l'extrémité de la CCVHA. C'est un choix pour l'avenir. Les habitants ont voté 3 fois depuis 2016 pour dire qu'ils ne voulaient pas aller au Louroux-Béconnais. De même, dans le tract diffusé lors des élections municipales, il était indiqué le souhait de l'équipe de se rapprocher d'Ingrandes-Le Fresne s/ Loire et donc de la COMPAS.  
M. Etienne GLEMOT, Président de la CCVHA, est ouvert à la réflexion pour que St Sigismond quitte cette communauté de communes et attend une demande écrite co-signée par Ingrandes-Le Fresne s/Loire et St Sigismond.  
Il semble nécessaire :
- Qu'une réunion publique est lieu pour pouvoir affronter les points de vue.
  - Qu'une ébauche des points positifs et négatifs de chaque solution soit réalisée
- De même, il est nécessaire de prendre le temps d'étudier les différents scénarii.  
Décision à l'unanimité : envoi d'un courrier à Ingrandes-Le Fresne s/ Loire pour avoir leur position et travailler sur ce sujet
- d) **Courses cyclistes du 29/08/20** : avis des élus. La manifestation s'est bien passée. Réception en mairie, d'un courrier anonyme demandant son annulation. Il aurait été souhaitable que le conseil municipal soit invité.
- e) **Associations et tarifs de la salle de la Gaïeté** : proposition de M. BRINET et réflexion en commission pour des journées à thème
- f) **Arbres de l'aire de loisirs** : que fait-on ? abattage, projet sculptures, ... Un travail va être lancé avec la commission.
- g) **Points TOM Ambillou** : dépôts sauvages récurrents. Que fait-on ? Caméras ?
- h) **Demande de Mme JOUSSET – taille haie** : décision + courrier déposé en main propre

La séance est levée à 23h45

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

Le secrétaire de séance

Cindy ROUSSEAU

**Jean-Pierre BOISNEAU**

**Marc BRINET**

**Thierry LORE**

**Cindy ROUSSEAU**

*Secrétaire de séance*

**Moïse BEUCHER**

**Estelle ANJARD**

**Pauline GASDON**

**Sébastien PRAT**

**Jean-Pierre FREMY**

**Nadia GUERIF-BOURASSEAU**